3 – MOTEUR

Variantes :

36 ...			40 ...		43 ...	
OM457LA DAIMLERCHRYSLER						
OM 457 LA IV/2	OM 457 LA V/2	OM 457 LA IV/3	OM 457 LA V/3		OM 457 LA IV/4	OM 457 LA V/4
moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin						
Allumage par compression à 4 temps						
par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement et échangeur air / air						
Système de réduction catalytique avec réservoir d'additif à base d'urée						
6 en Ligne						
11967						
18,5 +/- 0,5						
265			295		315	
1900						
185			200		210	
1100						
2300+/-60						
gazole						

3.1 - Dénomination du type :
3.1.1 - Marque :
3.1.2 - Marquage moteur :

3.2 - Description générale :
3.2.1 - Genre :
3.2.2 - Principe de fonctionnement :
3.2.3. - Suralimentation :
3.2.4. – Dispositifs anti-pollution :
3.3 - Nombre et disposition des cylindres :
3.4 - Cylindrée (cm³) :
3.5 - Rapport volumétrique de compression :
3.6 - Puissance maximale (kW) :
3.7 - Régime de puissance maximale (tr/mn) :
3.8 - Couple maximal (m.daN) :
3.9 - Régime de couple maximal (tr/mn) :
3.10 - Régime de rotation maximal (tr/mn) :
3.11 - Carburant utilisé :

3.12 - Réservoirs de carburant :	Série (1)	Sur demande : Côté gauche ou droit																	Dos de cabine
3.12.1 - Emplacement :	côté droit	(2)											(2)		(2)		(2)		
3.12.2 - Capacité :	300	130	230	280	300	345	400	400 (200 GO)	450	500	550	590	590 (360 GO)	650	650 (420 GO)	680 (500 GO)		720	900
3.12.3 - Matériaux :																			
Acier :					X	X	X			X		X							
Aluminium :	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Synthétique :																			

(1) : Le poids du réservoir de série (gazole+additif) est inclus dans le poids à vide du véhicule en ordre de marche indiqué au point 2.9.
(2) : Réservoirs combinés gazole / huile.
+ Après carrossage, il sera vérifié qu'il n'existe pas de parties saillantes ou coupantes à proximité des réservoirs.
+ La combinaison entre réservoirs côté droit + côté gauche est possible.

3.13 - Mode d'alimentation du moteur : injection directe - 6 injecteurs à pompe individuelle à commande mécanique et gestion électronique.
3.14 - Type de filtre à air : sec.
3.15 - Allumage : par compression.
3.16 - Tension d'alimentation des circuits électriques : 24
3.17 - Dispositif d'antiparasitage : non
3.18 - Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec visco-coupleur.
3.19 - Nombre de silencieux d'échappement : (Sur demande : ventilateur à commande électromagnétique)
3.20 - Niveau sonore au point fixe : 1 de type catalyseur, (en option 1 silencieux supplémentaire)

3.20.1 - Valeur du niveau sonore (dBA) :	EURO IV	EURO V
- latéral vers le bas:	91	91
- latéral vers l'extérieur :	90	91
Vertical :	87	84
- Vertical avec silencieux vertical :	84	82
3.20.2 - Régime de rotation correspondant (tr/mn)	1425	1425
3.20.3 - Position de la sortie d'échappement :	Dans l'empattement vers le bas, côté gauche	
Sur demande	dans l'empattement vers l'extérieur ou vertical derrière la cabine côté, gauche.	
3.21. - Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption :	sur la plaque constructeur	
3.22. - Consommations conventionnelles de carburant :	-	
3.23. - Emissions massiques de dioxyde de carbone (CO^2) :	-	
3.24. – Classe environnementale :	0555*0578B	0555*0578D

4 - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1. - Type de boîte de vitesses : G210 mécanique à 16 rapports avant et 2 marche arrière ($1^{ère}$ = 14,190)
-sur demande- G221 mécanique à 9 rapports avant et 1 marche arrière ($1^{ère}$ = 16,150)
- **G230** mécanique à 16 rapports avant et 2 marche arrière ($1^{ère}$ = 14,190)
- **G240** mécanique à 16 rapports avant et 2 marche arrière ($1^{ère}$ = 11,720)
- **G211** mécanique à 16 rapports avant et 2 marche arrière ($1^{ère}$ = 17,030)

4.1.1 - Emplacement du levier de commande : au plancher. **Sur demande :** commande de transmission électronique située au plancher
4.2 - Type d'embrayage : boîte mécanique ;monodisque à sec.
4.2.1 - Mode de commande : par pédale et transmission hydraulique. **Sur demande :** avec commande électronique : automatique
4.3. - Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbres à cardans
4.4. - Démultiplication de la transmission :
4.4.1. - Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 315/80 R 22,5 = 3279
4.4.2. - Démultiplications et vitesse à 1000 tr/mn :

Combinaison des vitesses	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR1	AR2
Rapports de la boîte	14,190	11,720	9,580	7,916	6,496	5,368	4,400	3,636	3,224	2,664	2,177	1,799	1,476	1,219	1,000	0,826	12,897	10,656
Rapport du pont	4,143																	
Démultiplications finales	58,789	48,556	39,690	32,796	26,913	22,240	18,229	15,064	13,357	11,037	9,019	7,453	6,115	5,050	4,143	3,422	53,432	44,148
Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)	3,347	4,052	4,957	5,999	7,310	8,846	10,793	13,060	14,729	17,825	21,814	26,397	32,173	38,958	47,487	57,493	3,682	4,456

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie.

En option : **Boîtes de vitesses mécanique:**

G211 16 rapports ($1^{ère}$ = 17,030)	**Vitesse**	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR1	AR2
	Rapport	17,030	14,186	11,501	9,580	7,798	6,496	5,282	4,400	3,670	3,224	2,614	2,177	1,772	1,476	1,200	1,000	15,481	12,897
G221 9 rapports ($1^{ère}$ = 16,150)	**Vitesse**	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR1	AR2
	Rapport	16,150	10,187	7,156	5,129	3,833	2,657	1,867	1,338	1,000	-	-	-	-	-	-	-	14,907	-
G230 16 rapports ($1^{ère}$ = 14,190)	**Vitesse**	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR1	AR2
	Rapport	14,190	11,720	9,580	7,916	6,496	5,368	4,400	3,636	3,224	2,664	2,177	1,799	1,476	1,219	1,000	0,826	12,897	10,656
G240 16 rapports ($1^{ère}$ = 11,720)	**Vitesse**	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR1	AR2
	Rapport	11,720	9,747	7,916	6,583	5,291	4,400	3,636	3,023	2,664	2,215	1,799	1,496	1,203	1,000	0,826	0,687	10,656	8,861

En option : **Ponts :**

Boîte de vitesse		**Rapports de pont**															
G221($1^{ère}$ = 16,150)	**HL6/HD4**	2,846	3,077	3,154	3,308	3,583	3,909	3,977	4,300	4,778	5,222	5,875	6,857				
	HL7	3,431	3,714	3,977	**4,143**	4,333	4,571	4,640	4,833	5,143	5,263	5,333	5,849	6,000	6,824	7,733	
G240 ($1^{ère}$ = 11,720)	**HL7**	3,977	4,143	4,333	4,571	4,640	4,833	5,143	5,263	5,333	6,000						
G211 ($1^{ère}$ = 17,030)	**HL6**	2,846	3,077	3,154	3,583	3,909	4,300	4,778	5,222	5,875	6,857						
G210-G230 (1ère = 17,030)	**HL6/HD4**	2,533	2,846	3,077	3,583	3,909	4,300										
	HL7/HD7	3,431	3,714	3,826	4,143	4,222	4,333	4,571	4,750	4,833	5,143	5,333	5,402	5,849	6,000	6,824	

4.5. - Vitesse maximale effective (km/h) : 90.
4.6. - Indicateur de vitesse : oui
4.7. - Compteur kilométrique : oui.
4.8. - Chronotachygraphe : oui, sauf réglementation spécifique.
4.9. - Limiteur de vitesse : oui.

5 – SUSPENSION

5.1 – Avant : Essieu rigide - ressorts à lames paraboliques 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre stabilisatrice.
5.2 – Arrière : Essieux rigides en tandem-ressorts à lames paraboliques-jambes de force 4 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - Sur demande : barre stabilisatrice
5.2.1 - Suspension des essieux moteurs : ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3/CE modifiée.

6 – DIRECTION

6.1 - Type de direction : à vis et circulation de billes avec assistance hydraulique. L'effort volant est amplifié par pression hydraulique sur l'écrou récepteur du boîtier de direction. Cette pression est délivrée par une pompe hydraulique entraînée par le moteur.
6.2 - Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Empattement	33	36	39	42	45	48	51	54
ϕ	16	17	17,9	18,8	19,8	20,7	21,7	22,6
Diamètre de volant	450/500 mm							500mm

7 - FREINAGE -*Pneumatique*-

7.1. - Frein de service : système de freinage pneumatique.
- 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les roues de l'essieu 1 puis des essieux 2 et 3 (type I - I).
+ 1 circuit de commande pneumatique.

7.2. - Répartiteur de freinage : oui, il module la pression délivrée aux vases en fonction de la charge de l'essieu 3 et 4
7.2.1. - Dispositif anti-bloqueur de roues : oui, à gestion électronique catégorie 1 - système à 4 capteurs - un capteur par roue sur essieux 1 et 3-
7.3. - Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits de freins de service.
7.4. - Frein de stationnement : à main par levier agissant sur les roues des essieux 2 et 3.
7.5. - Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. - Frein de service : par air sous pression.
7.5.2. - Frein de secours : par air sous pression.
7.5.3. - Frein de stationnement : 4 cylindres à ressorts sur les essieux 2 et 3.
7.6. - Assistance de freins : oui.
7.6.1. - Frein de service : air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet pneumatique actionné directement par la pédale.
7.6.2 - Frein de secours : voir frein de service
7.6.3 - Frein de stationnement : air comprimé permettant le desserrage - serrage des cylindres à ressort par un robinet.
7.7. - Réservoirs de fluide ou d'énergie : 5 à 7 réservoirs d'air comprimé.

circuit essieux 1 :	1 x 35 litres ou 1x 20 + 1x15 litres
circuit essieux 3 et 4 :	1 x 35 litres ou 1x 20 + 1x15 litres
Parc + remorque :	1 x 25 litres
servitudes :	1 x 7,5 litres
assécheur d'air :	1 x 4 litres

7.7.1. - Mode d'alarme pour les défaillances : - Voyant lumineux sur la planche de bord (écran multifonctions). - Voyant lumineux sur la planche de bord pour l'antibloqueur de la remorque.
7.7.2. - Paramètres mesurés pour les alarmes : défaillances pneumatiques ou électroniques.
7.7.3. - Mode de contrôle du bon fonctionnement des alarmes : - Par la réalisation d'une défaillance - Par la mise sous tension de l'antibloqueur.
7.8. Type de freins :
7.8.1. - Freins de service :
7.8.1.1 - Sur l'essieu 1 :
7.8.1.2 - Sur l'essieu 2 : à disques ventilés
7.8.1.3 - Sur l'essieu 3 :
7.8.2. - Freins de secours :
7.8.3. - Freins de stationnement :
7.9. - Dispositif ralentisseur :
7.9.1. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : Non concerné
7.9.2. - Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : Sur demande : électrique ou hydraulique agissant sur la transmission.
7.9.3. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : ralentisseur sur échappement + soupape à décharge constante.
7.10. - Circuit de freinage pour la remorque : oui en porteur remorqueur- alimentation et commande pneumatique.
7.10.1. - Commande séparée de freinage de la remorque : non.
7.10.2. - Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui.

7 - FREINAGE- *électro-pneumatique (EPB)*-

7.1. - Frein de service : système de freinage électropneumatique à gestion électronique.
- 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les roues de l'essieu 1 puis des essieux 2 et 3 (type I - I)
+ 1 circuit de commande électropneumatique.

7.2. - Répartiteur de freinage : non, fonction gérée électroniquement agissant sur les trois essieux du véhicule tracteur et sur le circuit de la remorque.
7.2.1. - Dispositif anti-bloqueur de roues : oui intégré au système de freinage électropneumatique à gestion électronique, catégorie 1, système à 4 capteurs - un capteur par roue, sur essieux 1 et 3.
7.3. - Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits de freins de service.
7.4. - Frein de stationnement : à main par levier agissant sur les roues des essieux 2 et 3.
7.5. - Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. - Frein de service : par air sous pression.
7.5.2. - Frein de secours : par air sous pression.
7.5.3. - Frein de stationnement : 4 cylindres à ressorts sur les essieux 2 et 3.
7.6. - Assistance de freins : oui.
7.6.1. - Frein de service : air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet électropneumatique actionné directement par la pédale.
7.6.2 - Frein de secours : voir frein de service
7.6.3 - Frein de stationnement : air comprimé permettant le desserrage - serrage des cylindres à ressort par un robinet.
7.7. - Réservoirs de fluide ou d'énergie : 5 à 7 réservoirs d'air comprimé.

circuit essieux 1 :	1 x 35 litres ou 1x 20 + 1x15 litres
circuit essieux 3 et 4 :	1 x 35 litres ou 1x 20 + 1x15 litres
Parc + remorque :	1 x 25 litres
servitudes :	1 x 7,5 litres
assécheur d'air :	1 x 4 litres

7.7.1. - Mode d'alarme pour les défaillances : - Voyant lumineux sur la planche de bord (écran multifonctions). - Voyant lumineux sur la planche de bord pour l'antibloqueur de la remorque.
7.7.2. - Paramètres mesurés pour les alarmes : défaillances pneumatiques ou électroniques.
7.7.3. - Mode de contrôle du bon fonctionnement des alarmes :
- Par la réalisation d'une défaillance - Par la mise sous tension de l'antibloqueur.

7.8. Type de freins :
7.8.1. - Freins de service :
7.8.1.1 - Sur l'essieu 1 :
7.8.1.2 - Sur l'essieu 2 : à disques ventilés
7.8.1.3 - Sur l'essieu 3 :
7.8.2. - Freins de secours :
7.8.3. - Freins de stationnement :
7.9. - Dispositif ralentisseur :
7.9.1. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : Non concerné.
7.9.2. - Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : Sur demande : électrique ou hydraulique agissant sur la transmission.
7.9.3. - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : ralentisseur sur échappement + soupape à décharge constante.
7.10. - Circuit de freinage pour la remorque : oui en porteur remorqueur- alimentation pneumatique.
- Commande pneumatique et /ou électrique, assurée par une prise ISO7638/1996

7.10.1. - Commande séparée de freinage de la remorque : non.
7.10.2. - Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui.

8 - CARROSSERIE

8.1. - Carrosserie : châssis-cabine.
8.1.1. – Les véhicules peuvent recevoir les options suivantes : renfoncement arrière (+30kg environ)
8.2. - Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier soudée.
8.2.1. - Toit ouvrant : oui, en tôle **-sur demande:**en verre, à commande électrique,
8.3 - Nombre de places assises : 2, **Sur demande:** 3 .
8.4. - Sièges : sièges conducteur et convoyeur réglables, **Sur demande :** siège central fixe.
8.5. - Nombre de portes :
8.5.1. - Latérales : 2
8.5.2. - Arrière : 0
8.5.3. - Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6. - Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
8.6.1. - sur portes : 1 glace descendante à commande électrique.
8.6.2. - sur panneau arrière : 2 vitres fixes -sur demande : sans vitres
8.6.3. - sur panneaux latéraux : Non
8.7. - Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1. - Pare-brise : verre feuilleté,
8.7.2. - Vitres latérales : verre trempé,
8.7.3. - Vitres arrière : verre trempé,
8.7.4. - Toit ouvrant : -sur demande- en verre trempé.
8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
8.8.1. - Places avant : 2 ceintures 3 points à enrouleur sur sièges conducteur et convoyeur et 1 ceinture 3 points sur siège central optionnel.
8.8.2. - Places arrière : Non
8.9. Dispositif de protection latérale :
+ Ensemble fourni sur demande ou à installer lors du carrossage du véhicule
+ La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.

8.10 - Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 - Dispositif de protection avant : Non
- Véhicule non soumis à la législation concernant ce dispositif (véhicule hors-route)

8.10.2 - Dispositif de protection arrière :
+ Ensemble fourni sur demande ou à installer lors du carrossage.
+ Ensemble indépendant constitué d'une traverse de section rectangulaire et de 2 goussets montés sous l'extrémité des longerons.
+ La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.

8.11 - Système antiprojections : Non,
- Véhicule non soumis à la législation concernant ce dispositif (véhicule hors-route)

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1. - Feux de route : 2 (Sur demande : grilles de protection sur feux AV)
9.2. - Feux de croisement : 2, incorporés aux feux de position.
9.3. - Feux de position :
9.3.1. - Avant : 2, incorporés aux feux de croisement.
9.3.2. - Latéraux : 2, groupés avec les feux de position latéraux, 2x1, combinés avec les feux d'encombrement AR.
+ installation à compléter lors du carrossage,
+ la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.

9.4. - Feux de position arrière : 2
9.5. - Indicateurs changement de de direction :
9.5.1. - Avant : 2, indépendants,
9.5.2. - Latéraux : 2, groupés avec les feux de position latéraux.
9.5.3. - Arrière : 2 groupés avec les feux de position.
9.6. - Feux stop : 2 groupés avec les feux de position arrière.
9.6.1. – 3ème feu stop central : Non
9.7. - Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 combiné avec le feu de position arrière gauche.
9.8. - Dispositifs réfléchissants :
9.8.1. - Avant : non,
9.8.2. - Latéraux : 2x1 combinés avec les feux d'encombrement AR
+ installation à compléter lors du carrossage,
+ la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.

9.8.3. - Arrière : 2 groupés avec les feux de position
9.9 - Feux de détresse : oui, par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
9.10. - Feux de marche arrière: 2, groupés avec les feux de position.
9.11. - Feux de brouillard :
9.11.1. - Avant : sur demande : 2, indépendants,
9.11.2. - Arrière : 1, groupé avec le feu de position arrière gauche.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1. - Avant : 2, indépendants,
9.12.2. - Arrière : 2, groupés avec les feux de position.
9.13. - Dispositif de signalisation complémentaire arrière : non.
+ installation à compléter lors du carrossage,
+ la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage

9.14. - Feux spéciaux : Non

10 - DIVERS

10.1. - Accessoires :
10.1.1. - Essuie glace : 2, à 2 vitesses et balayage intermittent,
10.1.2. - Lave-glace : oui,
10.1.3. - Rétroviseurs :
10.1.3.1. - Extérieur :
coté gauche : 2 fixés sur la porte dont 1 grand angle,
coté droit : 3 fixés sur la porte dont 1 d'accostage et 1 grand angle.
Sur demande : 1 antéviseur (obligatoire à partir du 26 janvier 2007)
10.1.3.2. - Intérieur : non
10.1.4. - Avertisseur sonore : 1 électrique derrière emmarchement droit,
Sur demande : 2 électriques + 1 électropneumatique derrière emmarchement droit + 2 électropneumatiques sur pavillon.
10.1.5. - Dispositif antivol : oui, verrou colonne de direction + système d'antidémarrage codé par transpondeur.
10.1.6 - Extincteur : à installer lors du carrossage du véhicule.
10.1.7 – Chauffage autonome : sur demande, à combustible liquide.
10.2 - Marques d'identité :
10.2.1 - Emplacement de la plaque du constructeur : sur le montant gauche du passage de la porte convoyeur.
10.2.2 - Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le longeron droit, au dessus de l'essieu 1.
10.2.3 - Structure du numéro d'identification :

W	D	F	9	4	2	1	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Caractères n° 1 à 3 : code constructeur.
Caractères n° 4 à 9 : type, version et variante (caractère n° 9 = selon empattement, de 0 à 9).
Caractère n° 10 : direction (1 = à gauche - 2 = à droite).
Caractère n° 11 : usine de production, de A à Z ou de 0 à 9.
Caractères n° 12 à 17 : n° d'ordre de fabrication.
10.2.4 - Le numéro d'identification commence à : WDF 942 14. 1. 000 001
10.2.5 - Identification du moteur : sur le côté gauche du bloc-moteur.

11 - VISITES TECHNIQUES

11.1 - Emplacement de la plaque du correcteur : si véhicule équipé d'un correcteur : derrière le volet de maintenance relevable.
11.2 - Pression déclarée par le constructeur (bar) : 9,8.
11.3 - Pression de disjonction (bar) : 10,2
11.4 - Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) (bar) : 7,5 à 8,5.
11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) (bar) : 7,5 à 8,5.
11.5 - Longueur des bras de levier (mm) : sans objet.
11.6 - Course maximale des actionneurs de freins (mm) : Essieu 1: 64
Essieu 2 et 3: 57
11.7 - Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	AV	AR	ST + R	SV (#)	AS (#)
Affectation	circuit avant	circuit arrière	parc et remorque	servitudes	assécheur d'air

Ces réservoirs sont équipés en partie basse d'un bouchon de purge de type vis "quart de tour" sauf **(#)**.

11.8 - Observations :
Dans le cas de changement de dimensions de pneumatiques et si freinage élécropneumatique (EPB) ; le nouveau paramétrage de l'électronique devra faire l'objet d'une attestation fournie par le réseau MERCEDES-BENZ, précisant les nouvelles dimensions des pneumatiques.

PROCES -VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N3G - genre CAM - VASP de marque MERCEDES-BENZ dont les types - variantes - versions suivent :

Type : M26 **Variantes :** 36KN - 40KN - 43KN **Versions :** 33c - 36c - 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c

Livrés :

-en châssis cabine satisfont aux disposition des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.

NOTA : - Véhicule conforme aux limites du niveau B de la directive 2005/78/C.E. Pour les moteurs OM457 LA IV/...,
- Véhicule conforme aux limites du niveau D de la directive 2005/78/C.E. Pour les moteurs OM457 LA V/....

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° P-3251-06-00
Fait à paris, le 20 décembre 2006
Pr. Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr. Le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules
M. CHAPUT

Fait à Montlhéry, le 20 décembre 2006
L'ingénieur de l'industrie et des Mines
L. MIS

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité de DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions :

a°) - que le véhicule livré :
+ en châssis-cabine (voir NOTA 1) (1)
+ en VASP (voir NOTA 2)
(2) - Dénomination :
(D1) - Marque : MERCEDES-BENZ
(D2) - Type : M26 **Variantes(1):** 36KN, ~~40KN, 43KN~~ **Versions (1):** 33c - 36c - 39c - ~~42c - 45c - 48c - 51c - 54c~~

(D3) - Dénomination commerciale : AXOR
(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WDF 942 163 1B 960 534

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) (1) :	~~26000~~	26000	26000	26000
(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) (1) :	26000	~~26000~~	26000	26000
(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (1) :	29500	32000	~~37990~~	40000

(J) - Catégorie internationale : N3G
(J1) - Genre national (1) : CAM - VASP
(K) - Numéro de la réception par type : P-3251-06-00
(P1) - cylindrée (cm3) : 11967

Variantes(1) :	36KN	~~40KN~~	~~43KN~~
(P2) - Puissance nette maximale (KW) (1) :	265	295	315

(P3) - Source d'énergie : GO
(P6) - Puissance administrative (CV) : 32
(S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) (1) : 2 - 3
(U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dB (A)) **(1)**

Variantes (1) :	36 - 40 - 43	~~36 - 40 - 43~~
- latéral versle bas :	~~91~~	91
- latéral vers l'extérieur :	90	~~91~~
- verticale :	~~87~~	84
- verticale avec silencieux verticale :	~~84~~	82
(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) :	1425	1425
(V7) - CO^2 (g/km) :	-	-
(V9) - Classe environnementale :	0555*0578B	0555*0578D

(1) : rayer les mentions inutiles
(2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

DaimlerChrysler France
Parc de Rocquencourt
B.P. 100
78153 LE CHESNAY CEDEX
Tél. : 01 39 23 ~~00~~ 00
Siren ~~552 0~~ 552
R.C.S. Versailles
Société par Actions Simplifiée au Capital de 65 600 000 Euros

est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus

b°) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le : **pour être livré à :**
(nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du distributeur)

T.V.A. française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires - dispense de visa n° 5/99 du 21/12/99 de la DSF des Yvelines

Fait à Rocquencourt , le : 19 OCT 07 **N°d'immatriculation :**
DAIMLERCHRYSLER France (à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
+ soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
+ soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
+ soit un procès-verbal de réception à titre isolé

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous, soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

Chauffage autonome à combustible liquide :	~~OUI~~ - NON	(1)
Dispositif antibloqueur de roues :	OUI	
Réservoirs de carburants Emplacement :	DROIT	(2)
Nombre et capacité :	2 X 300	(2)
Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 :	~~OUI~~ - NON	(1)
- Marque de ce ralentisseur :		(2)
- Type de ce ralentisseur :		(2)
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir Nota du chapitre 2) (tonne) :		(2)
Pneumatiques : Essieu 1 :	315/80 R 22 - ~~295/80 R 22,5 - 385/65 R 22,5 - 12 R 22,5 - 13 R 22,5~~	(1)
Essieu 2 :	315/80 R 22,5 - ~~295/80 R 22,5 - 12 R 22,5 - 13 R 22,5~~	(1)
Essieu 3 :	315/80 R 22,5 - ~~295/80 R 22,5 - 12 R 22,5 - 13 R 22,5~~	(1)
Charges maximales techniquement admissibles (indiquées sur la plaque constructeur) Essieu 1 :	~~7500 Kg~~ - 8000 Kg - ~~9000 Kg~~	(1)
Essieu 2 :	10500 Kg - ~~10000 Kg~~	(1)
Essieu 3 :	10500 Kg - ~~10000 Kg~~	(1)

Suspension de l'essieu moteur : - ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CE

Dispositif de protection arrière contre l'encastrement d'origine Mercedes-Benz : ~~OUI~~ - NON (1)

(1) : Rayer les mentions inutiles.
(2) : A compléter.

Réf. **7661** - 01/07 - Imprimerie

Mercedes-Benz

DaimlerChrysler France
Parc de Rocquencourt
ROCQUENCOURT (Yvelines)

Ref Mercedes : M2636 KN - M2640 KN - M2643 KN

P-3251.06.00

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE MERCEDES

0 - GENERALITES

0.1 - Constructeur : DAIMLERCHRYSLER A.G. - Stuttgart (R.F.A.)
0.1.1 - Représentant accrédité en France : DAIMLERCHRYSLER FRANCE, Parc de Rocquencourt, ROCQUENCOURT (Yvelines).
0.3. - Marque : MERCEDES-BENZ
0.4. - Désignation commerciale : Axor
0.5. - Catégorie internationale : N3G
0.6. - Genre : châssis-cabine pour CAM-VASP.
0.7. - Type : M26 **Variantes :** 36KN, 40KN, 43KN **Versions :** 33c - 36c - 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c

0.7.1 Décodage des T.V.V			
Véhicule Axor		Version "chantier"..:	K
Euro IV ou V, 3 essieux .:	M26	Empattements.....:	33-36-39-42-45-48-51-54
Variantes moteur.....:	36-40-43		
PTAC à 26 tonnes:	N	Cabine.....:	+ Courte (c)

0.8. - Puissance administrative : 32 CV

1 - CONSTITUTION GENERALE

1.1 - Nombre d'essieux et de roues : 3 essieux
2 roues simples sur essieu 1
2 roues jumelées sur essieux 2 et 3
1.1.1 - Emplacement des roues motrices : sur essieux 2 et 3 - *Système de régulation antipatinage : un voyant orange au tableau de bord signale au conducteur l'entrée en fonction du système-*
1.1.2 - Emplacement des roues directrices : sur essieu 1
1.2 - Dimensions des pneumatiques

Maxi essieu 1 : 7500 kg	**Indice mini de charge :** (154/ -)	**Maxi essieu 2 et 3 :** 10000 kg	**Indice mini de charge :** (- /140)
Série : 315/80 R 22,5. **Sur demande :** 385/65 R 22,5 ou 13 r 22,5		**Série :** 315/80 R 22,5. **Sur demande :** 295/80 R 22,5 ou 13 R 22,5 ou 12 R 22,5	
Maxi essieu 1 : 8000 kg	**Indice mini de charge :** (156/ -)	**Maxi essieu 2 et 3 :** 10500 kg	**Indice mini de charge :** (- /142)
Série : 315/80 R 22,5. **Sur demande :** 385/65 R 22,5 ou 13 R 22,5		**Série :** 315/80 R 22,5. **Sur demande :** 295/80 R 22,5 ou 13 R 22,5 ou 12 R 22,5	
Maxi essieu 1 : 9000 kg	**Indice mini de charge :** (160/ -)		
Série : 385/65 R 22,5.		**Indice mini de vitesse essieux 1, 2 et 3 :** G.	

NOTA : - Possibilité de montes de pneumatiques différentes entre les essieux 1 et 2 + 3.
- Un changement de dimension des pneumatiques entraîne obligatoirement un reparamétrage de l'électronique de freinage.

1.3 - Constitution du châssis : longerons et entretoises emboutis assemblés par rivets, Longerons profilés U de section: 289 x 70 x 9,5
1.4 - Emplacement et disposition du moteur : à l'avant, longitudinal
1.5 - Emplacement de la cabine de conduite : à hauteur du moteur

2 - POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1 - - Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) : (voir NOTA)	26000	26000	26000	26000
2.2 - Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA) : (voir NOTA)	-	-	-	-
2.2.1 - Sans système de freinage de remorque				
2.2.1.1. - avec remorque sans frein :	26750			
2.2.1.1.1. - Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué au point 2.2.1.1.	750			
2.2.1.2. - avec remorque équipée de freins à inertie :	29500			
2.2.1.2.1. - Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué au point2.2.1.2.:	3500			
2.2.2. - Avec système de freinage de remorque :	-	32000	37990	40000
2.3 - Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.433-1 du Code de la Route .				
2.4. Masse en charge techniquement admissible :	26000	26000	26000	26000
2.5 - Charges maximales admissibles				
2.5.1 - Sur l'essieu 1 -de série-	7500			
-sur demande-	8000			
-sur demande-	9000			
2.5.2 - Sur l'essieu 2 : -sur demande-	10500 (#)			
2.5.3 - Sur l'essieu 3 : -sur demande-	10000			
-sur demande-	10500 (#)			
	10000			

(#) : Sauf pont HD4

Versions :	**33c**	**36c**	**39c**	**42c**	**45c**	**48c**	**51c**	**54c**
2.6 - Voie essieu avant :	2,020 – 2,110							
2.7 - Voie essieux arrière :	1,804							
2.8 – Empattement : -mesuré entre les essieux 1 et 2-	3,300	3,600	3,900	4,200	4,500	4,800	5,100	5,400
2.8.1 – Empattement du tandem :	1,350							
2.8.2 – Axe théorique du tandem : -mesuré à partir de l'essieu 2-	0,675							
VEHICULES LIVRES EN CHASSIS-CABINE :								
2.9 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche:	*-Ces poids peuvent varier en fonction des options d'équipement-*							
2.9.0 - Total :	8580	8590	8600	8640	8670	8710	8750	8790
2.9.1 - Sur l'essieu 1 :	4770	4760	4750	4760	4770	4790	4800	4810
2.9.2 - Sur l'essieu 2 :	1905	1915	1925	1940	1950	1960	1975	1990
2.9.3 - Sur l'essieu 3 :	1905	1915	1925	1940	1950	1960	1975	1990
2.10 - Porte-à-faux avant :	1,440							
2.11 - Porte-à-faux arrière : -à partir de l'axe théorique du tandem-	1,425	1,425	1,425	1,425	1,425	1,425	1,425	1,425
2.12 - Longueur hors tout : -sans barre anti-encastrement-	6,165	6,465	6,765	7,065	7,365	7,665	7,965	8,265
2.13 - Largeur hors tout :	2,490							
VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE								
2.9 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche								
2.9.0 - Total :	8580	8590	8600	8640	8670	8710	8750	8790
2.9.1 - Sur l'essieu 1 : -mini.imposé par le freinage-	4140	4140	4140	4140	4140	4140	4140	4140
2.9.2 - Sur l'essieu 2 : -mini.imposé par le freinage-	1645	1645	1645	1645	1645	1645	1645	1645
2.9.3 - Sur l'essieu 3 : -mini.imposé par le freinage-	1645	1645	1645	1645	1645	1645	1645	1645
2.10 - Porte-à-faux avant :	1,440							
2.11 - Porte-à-faux arrière : -à partir de l'axe théorique du tandem-								
2.11.1 - Mini sans ferrure ni accessoires :	1,425	1,425	1,425	1,425	1,425	1,425	1,425	1,425
2.11.2 - Maxi sans ferrure ni accessoires :	2,145	2,335	2,535	2,725	2,920	3,120	3,310	3,505
2.11.3 - Maxi avec ferrures et accessoires :	2,265	2,455	2,655	2,845	3,040	3,240	3,430	3,625
2.12 - Longueur hors tout :	7,005	7,495	7,995	8,485	8,980	9,480	9,970	10,465
2.13 - Largeur hors tout :	2,550							
2.14 - Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule du centre de gravité de la charge	*-Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe théorique du tandem sur le plan de projection défini ci-dessus-*							
2.14.1 - Distance mini :								
2.14.1.1 - Avec charge essieux 2 & 3 = 20000 kg :	0,205	0,225	0,250	0,265	0,280	0,295	0,310	0,330
2.14.1.2 - Avec charge essieux 2 & 3 = 21000 kg :	0,015	0,020	0,020	0,020	0,020	0,015	0,015	0,010
2.14.2 - Distance Maxi :								
2.14.2.1 - Avec charge essieu 1 = 7500 kg :	0,475	0,520	0,565	0,610	0,655	0,695	0,735	0,775
2.14.2.2 - Avec charge essieu 1 = 8000 kg :	0,570	0,625	0,680	0,735	0,785	0,835	0,885	0,935
2.14.2.3 - Avec charge essieu 1 = 9000 kg :	0,570	0,625	0,735	0,680	0,785	0,835	0,885	0,935
2.15 - Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu avant :	0,710	0,710	0,710	0,710	0,710	0,710	0,710	0,710

NOTA :
Pour les véhicules munis d'un ralentisseur additionnel **(voir point 7.9.2)**, il est admis de pouvoir :
a) - Augmenter la masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) **(2.1)** et la masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA) **(2.2)** d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur (poids déclaré dans l'attestation de caractéristiques), des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce, dans la limite de 500 kg.
b) - Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu arrière **(2.5.2)** dans la limite de 400 kg (200 + 200).